

union fédérale
des syndicats
de l'État



■ ■ ■ **CONSEIL COMMUN
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
Compte-rendu



■ ■ ■ **XI^e CONGRÈS DE L'UCR-CGT**
Trois questions à
François Thiéry-Cherrier

FONCTION **PUBLIQUE**



LIVRÉ
AVEC CE NUMÉRO
**VIVE LE STATUT
GÉNÉRAL DES
FONCTIONNAIRES
SUPPLÉMENT**

Faire du 12 septembre 2017
par la grève et dans les manifestations
une première et puissante journée
de mobilisation interprofessionnelle



>> ANCAV-TT
**VACANCES, CULTURE,
SPORTS ET LOISIRS**
LA CGT S'ENGAGE



MACRON 1^{er} ?!

Personne n'a oublié la déclaration d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, à propos de la société GAD: « *il y a dans cette société une majorité de femmes. Il y en a qui, sont, pour beaucoup, illettrées...* »! Devenu président de la République, Emmanuel Macron a évoqué, lors de son discours dit de la station F à Paris, où un millier de start-up étaient accueillies, « *des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien...* »!

Pour le moins irrecevables pour ne pas dire plus, ces propos confirmeront à quel point Macron 1er entend mettre en œuvre une politique au service des

classes sociales les plus riches, du patronat, des actionnaires, des marchés financiers et de la finance.

Les premières orientations de Macron 1er sont claires: mettre par terre le Code du travail et le Statut général des fonctionnaires, casser les systèmes de sécurité et de protection sociales, privatiser et marchandiser toujours plus la société en s'attaquant aux politiques publiques, aux services et à l'emploi publics, organiser une baisse de la dépense publique de 60 milliards d'euros sur la durée du quinquennat dont 4 à 5 milliards d'euros dès le second semestre de l'année 2017 au titre du budget de l'État!

Il n'est pas étonnant que Pierre Gattaz, un autre président, celui du Medef, se déclare « *être sur un nuage...* » lorsque sont y compris confirmés la

suppression des cotisations sociales au titre des assurances chômage et maladie, la limitation de l'impôt sur la fortune aux seuls biens immobiliers, le plafonnement forfaitaire à 30 % de l'imposition des revenus de l'épargne, l'abandon de la taxe européenne sur les transactions financières... Selon une étude publiée le 12 juillet 2017 de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), les 10 % les plus riches concentreront 46 % des gains des mesures fiscales à destination des ménages!

Pour la CGT, il y a besoin d'élever le rapport de force pour imposer une autre appropriation des richesses produites au service du progrès social pour toutes et tous.

Sans attendre, construisons, par la grève et dans les manifestations, une première et puissante journée de mobilisation interprofessionnelle, le 12 septembre 2017. ♦

2	ÉDITO	9
	ACTU	
3	■ Loi travail XXL	
4-5	■ Protection de l'enfance : danger de marchandisation	10-11
5	■ Changer de politique migratoire	
	INTERNATIONAL	
6	■ Grande-Bretagne	12-15
	■ Déclaration <i>Public and commercial services union</i>	
6	■ EPSU	
	■ Comment les travailleurs continuent de payer pour la crise	16-17
	SERVICE PUBLIC	
7-8	■ Rapport Cour des comptes	18
8	■ COR : au service de la démolition du droit à la retraite	
	CE N°256-257 DE FONCTION PUBLIQUE DATÉ JUILLET AOÛT 2017 EST LIVRÉ AVEC UN SUPPLÉMENT "VIVE LE STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES"	19

SERVICE PUBLIC

- Construire la mobilisation
- L'adaptabilité variable d'ajustement budgétaire

INSTANCES

- Conseil commun de la Fonction publique : Premier CCFP du ministre

SOCIAL

- ANCAV-TT
- Outil politique de la CGT pour le droit aux vacances à la culture, aux sports et aux loisirs

VIE SYNDICALE

- Conseil national de l'UFSE-CGT des 28 et 29 juin

RETRAITÉS

- UCR-CGT : Trois questions à François Thiéry-Cherrier

ZIG-ZAG DANS LE DROIT

- Référent déontologues
- Jurisprudence

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ugff@cgf.fr
SITE : www.ugff.cgf.fr

DIRECTRICE DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE REDACTION :
Catherine MARTY
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION :
Christophe Delecourt, Stéphane Jéhanno, Stéphane Julien,
Catherine Marty, Céline Verzeletti, Douniazed Zaouche

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UGFF, Stéphane Julien

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0917-S-06197



Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

Contre l'amplification de la casse du Code du travail, le 27 juin à Paris



>> LOI TRAVAIL XXL LA CONSTRUCTION DES LUTTES CONTRE UNE ÉNIÈME LOI SUR LE DROIT DU TRAVAIL, POUR NOS PROPOSITIONS REVENDICATIVES !

Depuis 2013, quatre lois sur le droit du travail ont été imposées par les gouvernements en place : la loi « sur la sécurisation de l'emploi », la loi Rebsamen, la loi Macron et la loi El Khomri. Toutes ont pour point commun d'amoinrir les droits des salarié-es et d'entamer le socle commun du code du travail.

Les arguments avancés, déjà à l'époque, étaient que trop de droits pour les salarié-es ne permettaient pas aux employeurs d'embaucher et de relancer la production.

Selon les libéraux, les droits collectifs seraient en grande partie responsables du chômage massif !

Dans cette lignée, le projet de réforme sur le code du travail voulu par le nouveau gouvernement découle du même diagnostic.

Et pourtant, les conséquences des dernières lois sont effectivement éclairantes : le nombre de personnes privées d'emploi et en situation de précarité continuent d'augmenter. Par contre et dans le même temps, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté.

De plus, la note de l'INSEE réalisée auprès de 10000 entreprises fait la démonstration qu'il n'y a pas de frein

à l'embauche dû à la réglementation du travail.

Aussi et à l'inverse, la CGT revendique de nouveaux droits notamment sur le temps de travail et une consolidation du code de travail pour combattre réellement le chômage et la précarité.

Après les rencontres avec le ministère du travail sur la réforme « du travail XXL », la délégation CGT n'a pas caché son inquiétude quant à la manière de procéder de ce nouveau gouvernement.

Si les ordonnances sont bien une manière d'aller au plus vite et d'éviter un débat de fond que ce soit au parlement ou avec les syndicats, ladite concertation entre le ministère du travail et les syndicats n'a pas été, non plus, à la hauteur des enjeux actuels sur le droit du travail.

La CGT a donc appelé à une semaine de déploiement la troisième semaine de

Il n'y a pas de frein
à l'embauche dû à
la réglementation
du travail

juin pour sensibiliser les salarié-es sur le danger de cette réforme, débattre des actions à mettre en place pour être entendus sur des propositions constructives et de progrès social.

Une soixantaine d'initiatives a été recensée ainsi qu'un rassemblement / meeting à Paris aux abords de l'assemblée nationale le 27 juin. 5000 personnes étaient au rendez-vous du 27 juin aux Invalides, appelées à se rassembler par l'intersyndicale régionale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF.

Les réunions décentralisées « qualité de vie syndicale » ont été également des points d'appui pour la construction de mobilisations. En effet, conjuguer l'activité revendicative et l'amélioration de notre vie syndicale est bien indispensable pour élever le rapport de force.

Il est clairement identifié que lors des mobilisations de 2016, il a manqué une démarche alliant le cahier revendicatif des salarié-es sur leur lieu de travail et la bataille contre le projet El Khomry.

Il est donc essentiel, pour construire la journée de grève et de mobilisations du 12 septembre prochain, que chaque organisation de la CGT du privé ou du public décline dans son champ d'activité les analyses du projet de loi en rapport avec les spécificités du métier et propositions revendicatives du champ professionnel.

La bataille s'annonce rude mais incontournable, la journée du 12 n'est qu'une étape d'un long processus de luttes à ancrer au plus près des salarié-es et des agent-es. ♦



© FOTOLIA

Pour la protection de l'enfance l'engagement des services publics se fait attendre

>> PROTECTION DE L'ENFANCE

Danger de marchandisation !

La CGT a répondu à l'invitation du Journal des acteurs sociaux et de l'Observatoire de l'action sociale qui organisaient les Xe assises de la protection de l'enfance. Les réponses proposées restent peu soucieuses des carences vécues et décriées par les professionnels du secteur.

« **L'**heure de vérité », tel était le nom des X^e Assises de la protection de l'enfance organisées par le *Journal des acteurs sociaux* et l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) les 3 et 4 juillet à Paris. Pour la CGT, des vérités, il y en a à dire sur la protection de l'enfance...

UN BILAN

Ces assises visaient à dresser le bilan des dix années qui se sont écoulées depuis la loi de 2007 et à dégager les priorités des prochaines années. La première journée a globalement dressé, avec plus ou moins de langue de bois, un constat plutôt réaliste du secteur :

- Manque de portage par l'État;
- Manque de moyens financiers et humains;
- Loi de décentralisation ayant entraîné des disparités majeures dans les orientations et moyens d'un département à l'autre;
- Prévention insuffisamment développée;
- Absence de données sur la prévention et le repérage et sur les délais de mise en œuvre des mesures administratives et judiciaires;

- Aide sociale à l'enfance hégémonique et sans contre-pouvoir;
- Délaissement ou abandon des jeunes majeur.e.s, sorties prématurées des dispositifs;
- Indigence de la prise en charge des mineur.e.s non accompagn.e.s (MNA);
- Difficultés partenariales;
- Absence de prise en charge du psycho-trauma chez les enfants;
- Diminution voire suppression de la prévention spécialisée;
- Professionnel.le.s en souffrance.

L'ÉTAT DOIT RESTER PILOTE

Comme la CGT qui le dénonce sans relâche, Geneviève Avenard, la défenseuse des enfants, s'est insurgée du nombre trop conséquent d'enfants qui payent chaque jour les dysfonctionne-

ments de notre système. Elle a rappelé que l'État devait conserver le pilotage malgré la décentralisation et s'assurer que les collectivités territoriales consacrent les financements et moyens nécessaires. Le manque de moyens financiers suffisants, c'est le constat partagé par 90 % des professionnel.le.s et du public qui ont répondu à l'enquête nationale lancée dans le cadre de ces assises... 90 %, un constat sans appel.

Toutefois la deuxième journée a apporté des réponses bien plus que décevantes, déconcertantes même selon la CGT, au manque de moyens pour cette mission fondamentale qu'est la protection de l'enfance. En effet, on nous vend la possibilité d'utiliser des bénévoles, notamment retraité.e.s de la protection de l'enfance! Puis d'implanter le service social départemental dans les écoles primaires et maternelles et bien sûr à moyen constant! Inadmissible pour la CGT quand on sait combien les collègues intervenant en polyvalence sont sur des secteurs surchargés avec des situations sociales et familiales trop souvent inextricables.

La CGT note quelques propositions acceptables, comme associer davantage les juges aux affaires familiales à la

Le manque de moyens financiers suffisants !
C'est le constat partagé par 90% des professionnel.le.s

protection de l'enfance, créer un code de la protection de l'enfance rassemblant des textes aujourd'hui dispersés dans plusieurs codes (civil, action sociale..).

Mais ces mesurées ne suffiront pas à nous rassurer sur l'avenir de la protection de l'enfance.

Pour la CGT il est urgent d'exiger:

- Les moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif et public, dont celui de la protection de l'enfance.

- L'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. La CGT s'oppose à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social.

- La défense des missions publiques, du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers;

- L'abrogation de la loi NOTRe, l'arrêt du processus de réforme territoriale;

- L'arrêt des remises en cause successives du Code du travail et réaffirment leur attachement au maintien et à l'amélioration de toutes les conventions collectives. ♦

L'enthousiasme est venu du collectif « Marche pour la protection de l'enfance », composé d'étudiant.e.s et professionnel.le.s du Maine-et-Loire, qui avait décidé le 7 juin dernier de rallier Paris à pied pour interpeller les pouvoirs publics et les médias nationaux sur l'austérité qui pèse sur le secteur. Arrivé.e.s le 4 juillet à Paris, ils et elles ont dû forcer l'entrée des assises qui leur avait été refusée la veille par le directeur général de l'Observatoire départemental de l'action sociale malgré un accord obtenu une semaine plus tôt. Après une prise de parole mettant en lumière la pratique du conseil départemental du 49 qui ouvre à la marchandisation le secteur de l'enfance en danger, le collectif a été largement applaudi par la salle. Félicitations à elles et eux pour leur engagement et leur action.

Pour la protection de l'enfance, en revanche, l'engagement des pouvoirs publics continuera à se faire attendre.



Changer radicalement de politique migratoire

La société civile et les syndicats dont la CGT des Alpes Maritimes dénoncent la gestion dramatique des exilés à Nice les 24 et 25 mai 2017

La situation des réfugiés reste dramatique dans les Alpes-Maritimes. Tous les jours, des exilés remontent la vallée de la Roya à pied dans des conditions de plus en plus difficiles pour arriver en France. Ils sont empêchés de quitter la vallée en raison de l'instauration depuis dix-huit mois de multiples points de contrôle dits points de passage autorisés qui se traduisent par des barrages.

Cette situation a été largement dénoncée; un appel solennel a été lancé le 27 avril 2017 par une coordination nationale regroupant Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, la CIMADE, Amnesty et le Secours Catholique aucune réponse concrète à ce jour de la part des pouvoirs publics.

Malgré le rappel qui vous a été fait par le tribunal administratif de Nice d'avoir à permettre l'accès au droit d'Asile, les demandes ne peuvent se faire qu'au "compte-gouttes" et par l'intermédiaire de l'Association Roya Citoyenne.

Devant l'afflux massif d'exilés dans la vallée de la Roya et l'impossibilité pour les citoyens d'héberger un nombre grandissant de personnes, lesquels se substituent ainsi aux obligations de l'État, quelque 90 personnes ont été acheminées par train à Nice le mercredi 24 mai 2017, afin qu'elles puissent faire les premières démarches administratives auprès de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) assurée par FORUM REFUGIES, accompagnées par des bénévoles.

Seules vingt-quatre personnes ont

pu être reçues le 24 mai, mais aucune solution d'hébergement temporaire n'a été proposée par les pouvoirs publics aux autres.

Bien plus, les personnes en attente d'être reçues le vendredi, à la rue et sans abri, ont été harcelées par les forces de police, de jour comme de nuit; la seule réponse face à des personnes coopératives et des responsables d'associations en recherche de solutions a été l'envoi de 8 cars de CRS munis de fusils d'assaut! Une honte!

Mais pire encore, six personnes contrôlées et interpellées mercredi soir à Cannes, bien que porteuses du document remis par FORUM REFUGIES le jour même par application des dispositions des articles L 741-1 et L 744-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, mentionnant le rendez-vous pris au guichet unique en Préfecture de Nice, ont été irrégulièrement retenues dans un lieu privatif de liberté et ... refoulées à pied tout aussi irrégulièrement en Italie, les documents étant confisqués et déchirés par la police.

Ces exactions sont une honte et instructions doivent être données d'urgence pour que cela cesse.

Nous ne pouvons passer non plus sous silence que quotidiennement, des demandeurs d'asile, des familles avec des enfants en bas âge, dans l'attente d'être reçus en Préfecture et donc ne bénéficiant d'aucune prise en charge, se trouvent à la rue et totalement démunis.

Nous exigeons une gestion et un accueil dignes de notre République. ♦

1 : SAF (Syndicat des Avocats de France) – LDH (Ligue des Droits de l'Homme) Nice et PACA – Médecins du Monde – Médecins sans Frontières – CIMADE 06 – MRAP 06 – Emmaüs Côte d'Azur – CCFD Terre Solidaire 06 – Pax Christi Nice – ADN (Association pour la Démocratie à Nice) – FSU 06 – UD CGT 06 – CGT FEAM - Citoyens Solidaires 06 – ROYA CITOYENNE – Tous citoyens.



>> GRANDE-BRETAGNE

PUBLIC AND COMMERCIAL SERVICES UNION

DÉCLARATION DU SYNDICAT PCS APRÈS LES ÉLECTIONS

Le vote aux élections législatives 2017 montre un soutien pour une alternative aux coupes budgétaires

Pour PCS, la résurgence aux élections législatives du Parti Labour sur un programme contre l'austérité montre qu'il y a un soutien très fort pour une alternative aux coupes budgétaires des conservateurs.

Les résultats démontrent que les fausses promesses des Tories de représenter les droits des travailleurs et ceux « qui s'en sortent à peine » (« Just about managing ») ont perdu leur légitimité. Des millions de jeunes se sont engagés en politique pour la première fois grâce à la campagne positive du Labour.

La part du vote du Labour a augmenté de 30.6% en 2015 jusqu'à 40% à cette élection, sur la base de la fin de coupes budgétaires, la fin du gel des salaires et des politiques économiques d'investissement positif.

Le secrétaire général de PCS, Mark Serwtoka, déclare : « Cette élection a montré qu'il y a un enthousiasme énorme pour une alternative à la faillite des politiques d'austérité. »

Jeremy Corbyn et John McDonnell ont développé leurs critiques et inspiré des millions de gens grâce à un Manifeste plein d'espoir. Nous continuerons à travailler avec eux pour porter cette alternative à l'austérité, que PCS soutient de tout cœur.

La planification du Brexit dans la fonction publique est chaotique. Les licenciements de fonctionnaires doivent

s'arrêter et de nouveaux financements doivent être mis en place de façon urgente.

Theresa May n'a pas de mandat pour continuer ces attaques sur les salaires et les emplois des fonctionnaires. Si les Tories ont l'arrogance de former un autre gouvernement, le mouvement syndical devra se dresser et résister pour la fin des coupes budgétaires dans les services publics. ♦

Clara Paillard, la Présidente du Group Culture au sein du syndicat PCS, explique:

— Quand nous avons organisé nos grandes grèves à la *National Gallery* ou dans les musées du pays de Galles, Jeremy Corbyn nous avait déjà soutenus, avant même de devenir leader du Parti travailliste. Depuis son élection, il nous a consultés pour publier son manifeste pour l'art et la Culture. Il soutient notre

Il y a un enthousiasme énorme pour une alternative à la faillite des politiques d'austérité

EN BREF >> EPSU

"Les salaires dans les services publics ; ou comment les travailleurs continuent de payer pour la crise"

Sur son site internet l'EPSU (European public service union) propose un document relatif aux politiques salariales dans les services publics depuis la crise de 2008.

La comparaison des différentes situations nationales en Europe est flagrante : dans 19 pays de l'Union, le gouvernement tout comme les employeurs publics ont amputé, ou bien gelé, les salaires de 20 millions d'employés du public en tout. En outre, dans de nombreux États, les travailleurs du public se sont vus forcés à travailler davantage sans aucune sorte de contrepartie financière : www.epsu.org

demande pour la suspension de toutes les privatisations dans les musées et pour le droit à la reconnaissance syndicale, souvent bafouée dans ce secteur. De plus, il prévoit une augmentation du salaire minimum à £10 et la fin de l'utilisation des contrats zéro heure. Cela serait vraiment positif pour nos travailleurs.

— Les résultats positifs du parti Labour aux élections législatives sont une véritable claque pour Theresa May, les Conservateurs et les politiques d'austérité. Leurs tentatives de former un gouvernement avec les Unionistes irlandais est très dangereux pour la stabilité de l'Irlande. Ce parti réactionnaire et nationaliste est par ailleurs contre l'avortement (qui reste interdit en Irlande du Nord), le mariage gay et pense que le changement climatique est une conspiration.

— Jeremy Corbyn, quant à lui, propose des politiques fortes sur l'environnement avec la nationalisation du secteur ferroviaire, une politique énergétique publique et démocratique et l'interdiction des gaz de schistes ; des choix soutenus par PCS.

— Le groupe Culture de PCS, qui représente environ 4000 syndiqués dans le secteur des musées, accueille les résultats de cette élection avec espoir que cela représente un changement politique significatif au Royaume-Uni. ♦



La profonde addiction de la Cour des comptes à toujours plus d'austérité

Il n'aura échappé à personne que le mois de juin 2017 a été marqué par la publication de différents rapports dont celui du Conseil d'orientation des retraites (COR) et celui de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques. Ces rapports sont autant de prétextes pour Emmanuel Macron, son gouvernement et sa majorité parlementaire pour poursuivre, généraliser et aggraver les politiques d'austérité.

Commandé par les pouvoirs publics, le rapport de la Cour des comptes dresse un bilan noir des comptes publics. Ainsi, l'objectif à fin 2017 d'une limitation du déficit public à hauteur de 2,8 % du Produit intérieur brut a été jugé « hors d'atteinte » par la Cour des comptes qui l'estime à 3,2 %. Pour la Cour des comptes, l'écart de prévision résulte d'une sous-estimation des dépenses de l'Etat qui l'amène à pointer du doigt des « insincérités » gouvernementales liées à une sous-budgétisation des documents budgétaires au titre des lois de finances soumis à l'approbation des parlementaires et des autorités européennes. Les dépenses auraient été sous-estimées de 5,9 milliards d'euros. Les recettes auraient quant à elles été surestimées de 2 milliards d'euros.

Les préconisations formulées par la Cour des comptes confirment à quel point elle se veut un des bras armés du libéralisme et des politiques d'austérité. Ainsi, elle appelle à un « effort d'économies sans précédent », « des mesures fortes de redressement à mettre en œuvre rapidement » et dès le second semestre de l'année 2017, « une maîtrise renforcée des dépenses

de l'ensemble des administrations publiques » en pointant explicitement celles réalisées par l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales.

Sans dresser ici une liste à la Prévert, la Cour des comptes propose notamment :

1. Un report ou une annulation de toutes les mesures d'accroissement de dépenses publiques non encore mises en œuvre et des mesures d'économies portant sur toutes les administrations publiques,

2. Un contrôle de l'évolution de la masse salariale qui pourrait se traduire par différentes mesures :

- Substituer la revalorisation générale de la valeur du point par l'attribution uniforme de points à certaines catégories,
- Supprimer l'indexation des primes et indemnités sur la valeur du point pour celles qui le sont,
- Différencier la valeur du point de chacune des trois fonctions publiques,
- Appliquer des mesures catégorielles différenciées et dédiées à chaque versant ou non de la Fonction publique,
- « Recentrer » l'indemnité de rési-

dence aux seuls agents affectés en Ile-de-France, gel pour les bénéficiaires actuels dans les autres territoires et suppression pour les nouveaux agents qui y seraient affectés,

- La suppression, à l'exception des agents qui le perçoivent aujourd'hui, du supplément familial de traitement,

- Une transformation profonde des majorations de rémunération et des indemnités dont bénéficient les fonctionnaires en poste en Outre-mer,

- Un ralentissement du déroulement des carrières au moyen de différentes options : un gel des avancements pendant une année, la baisse des taux promus/promouvables, une révision des dispositions PPCR,

- La suppression de la « sur-rémunération » du temps partiel au moins pour les entrants dans le dispositif,

- La poursuite de la baisse des effectifs qui pourrait être organisée dans les conditions suivantes : dans la fonction publique de l'Etat, le retour au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux ou le non-remplacement d'un départ de deux départs sur trois dans l'hypothèse où les secteurs de la défense, de la justice et des forces de sécurité seraient sanctuarisés.

La Cour propose aussi des mesures à l'encontre des opérateurs de l'Etat et des effectifs des fonctions publiques territoriale et hospitalière,

- L'augmentation du temps de travail,
- Le rétablissement d'un ou de plusieurs jours de carence,

L'appareil d'Etat se mobilise pour répondre aux injonctions des organisations patronales – plus particulièrement du Medef – des actionnaires et des marchés financiers, mais aussi de la Commission européenne qui avait notamment recommandé, le 22 mai 2017, à la France, de :

- Réexaminer de manière exhaustive les postes de dépenses dans le but de réaliser des gains d'efficacité qui se traduisent par des réductions de dépenses,

- Consolider les mesures de réduction du coût du travail,

- Poursuivre la mise en œuvre de la prévision prévue du taux nominal de l'impôt sur les sociétés,

- Veiller à ce que les évolutions du salaire minimum soient compatibles avec la création d'emplois et la compétitivité,

- Poursuivre la réduction des charges réglementaires pesant sur les entreprises...

3. Une « Modernisation » de la gestion des administrations publiques au moyen d'un nouveau « choc de simplification » portant sur un allègement ou la suppression des obligations administratives, réglementaires, sociales, fiscales et comptables des entreprises, de l'accélération du développement de l'administration numérique, du resserrement des réseaux territoriaux des

administrations : poursuite de la révision de la carte judiciaire, accélération du resserrement du réseau de la Direction générale des finances publiques tant pour ses implantations fiscales que pour ses trésoreries, amplification de la restructuration du réseau fiscal de la Direction générale des douanes et des droits indirects, resserrement des organismes de sécurité sociale... ♦

Le COR au service de la démolition du droit à la retraite

Les conclusions 2017 du rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) diffèrent sensiblement de celles prononcées en 2016. Alors qu'un retour, qui plus est durable, à l'équilibre des comptes était programmé dès les années 2020, le COR annonce maintenant la persistance d'un déficit significatif jusqu'en 2040. Même si le COR est tenu d'établir des prévisions à législations constantes, nous remarquons que ces dernières reposent sur des hypothèses pour le moins contestables qu'il s'agisse de la révision à la baisse du taux de croissance, du maintien du taux de chômage à un niveau élevé, des différents scénarios de l'évolution de la productivité du travail, d'un flux migratoire de moindre importance... Plus particulièrement encore, les prévisions du COR ont été construites sur un postulat de baisse des recettes allouées au financement des systèmes de retraite, de 13,8 % à 12,7 % du Produit intérieur brut !

C'est donc bien l'hypothèse de la poursuite et de l'aggravation des politiques d'austérité qui construit le déficit et sur laquelle les pouvoirs publics ne manqueront pas de s'appuyer pour organiser de nouveaux reculs quant aux droits des retraités et du niveau des retraites et des pensions versées. Nous n'oserions suggérer que le COR expertise les propositions et les revendications de la CGT qu'il s'agisse des nécessaires créations d'emplois, de l'augmentation des salaires, de nouvelles modalités de financement de la protection sociale sans oublier l'indispensable renforcement de la lutte contre la fraude aux cotisations sociales.

EN BREF >> SOCIAL

Des décisions budgétaires lourdes de conséquences ont été annoncées aux organisations syndicales représentatives de la Fonction publique de l'Etat: ce sont 6,5 millions d'euros qui vont être ponctionnés, s'ajoutant à des crédits déjà diminués par rapport à 2016.

Les prestations d'action sociale concernées touchent des agents souvent en situation de fragilité (parents de jeunes enfants, aides à la première installation, restauration collective, logement, aide au maintien à domicile pour les agents retraités).

Conciliation vie personnelle-vie professionnelle, accès au logement, dépendance, ce sont autant de choix de politiques publiques qui sont impactés.

Nos organisations interpellent le ministre en charge de la Fonction publique, Gérald Darmanin, lors des prochaines échéances annoncées : rencontres bilatérales et Conseil commun de la Fonction publique. ♦

Construire la mobilisation !

Aux ordres du patronat et au service des classes sociales les plus riches, Emmanuel Macron, son Premier ministre et son gouvernement sont passés à l'attaque.

Leurs orientations politiques sont porteuses de lourds reculs pour l'ensemble du monde du travail à l'image des attaques portées à l'encontre du Code et du droit du travail, du Statut général des fonctionnaires, d'une austérité généralisée et aggravée pour celles et ceux qui n'ont rien, de la multiplication des allègements et des exonérations de cotisations sociales et d'impôts pour celles et ceux qui ont tout, de la destruction des politiques publiques, des services et de l'emploi public.

Elles sont aussi empreintes d'autoritarisme et attentatoires à la démocratie à l'image du projet gouvernemental visant à instaurer et normaliser dans la loi un état d'urgence permanent, du recours aux ordonnances, de la politique du fait accompli dans la Fonction Publique.

En ce qui concerne la Fonction publique, l'addition du gouvernement Macron est d'ores et déjà très lourde avec

La CGT Fonction publique apporte toute sa contribution à la construction d'un front unitaire le plus large possible

l'annonce et la confirmation :

- De la réalisation de 4,5 milliards d'économies,
- Du gel de la valeur du point d'indice,
- Du rétablissement du jour de carence,
- De la suppression d'au moins 120000 emplois (50000 dans la fonction publique de l'État et 70000 dans la fonction publique territoriale).

Par ailleurs, le ministre de l'action et des comptes publics a entretenu le flou, lors de la réunion du Conseil commun de la fonction publique, quant à la « compensation » pour les personnels de la perte de pouvoir d'achat qui serait engendrée par une hausse de 1,7 point

de la contribution sociale généralisée.

Dans un tel contexte, il y a besoin d'élever le rapport de force et de l'inscrire dans la durée pour imposer d'autres choix. C'est le sens de l'appel des organisations constitutives du Conseil national de l'UFSE-CGT réunies les 28 et 29 juin 2017 (appel consultable sur le site Internet de l'UFSE : www.ufse.cgt.fr)

Dans le même temps, la CGT Fonction publique apporte toute sa contribution à la construction d'un front unitaire le plus large possible des organisations syndicales représentatives des personnels de la Fonction Publique qui, le 6 juillet 2017, ont rendu public un texte intitulé « La Fonction Publique, Un Modèle à défendre et à préserver » (texte consultable sur le site Internet de l'UFSE : www.ufse.cgt.fr).

Durant la période estivale et dès la rentrée, travaillons au rassemblement le plus large possible des personnels pour faire du 12 septembre 2017, par la grève et dans les manifestations, une première et puissante journée de mobilisation interprofessionnelle. ♦

L'adaptabilité : variable d'ajustement budgétaire

Lors du CCFP du 10 juillet Gérard Darmanin nous a fait part de sa vision de la fonction publique.

Comment faire 4 milliards d'euros d'économies? Certainement pas en s'attaquant aux mesures en faveur des entreprises (CICE et autre pacte de compétitivité), certainement pas en s'attaquant aux riches (la suppression de l'ISF est dans les tuyaux), certainement pas en mettant en place une fiscalité redistributive mais en attirant sur le sol français les entreprises financières qui quitteraient Londres par des dispositifs fiscalement favorables.

Non, en s'attaquant aux fonctionnaires et agents publics : annonce du gel de la valeur du point pour 2017 et 2018 (ce qui, au passage, ne fera en aucun cas diminuer le déficit 2017 puisque rien n'était prévu), allongement du calendrier des revalorisations PPCR pour les années à venir, gel et surgel du budget d'action sociale interministériel... une pudeur de gazelle lui a interdit de nous parler des 120000 suppressions de

postes prévues. Et pourtant, l'application stricte du programme de Macron semble être son credo.

Mais on sent poindre l'objectif : l'adaptabilité des fonctionnaires et de leurs services est revenue comme une antienne tout au long de son intervention. Faire mieux avec moins. Gagner en efficacité.

Monsieur Darmanin ne sait-il pas que les services de l'État, des collectivités et les établissements hospitaliers font l'objet de réformes constantes depuis 20 ans ?

Ne sait-il pas que la création des directions interministérielles, la fusion des régions, la création des métropoles et des groupements hospitaliers de territoire ont modifié en profondeur l'organisation des services ? Que la RGPP puis la MAP ont supprimé des milliers de postes et dégradé de façon dra-

Une pudeur de gazelle lui a interdit de nous parler des 120000 suppressions de postes prévues

matique les conditions de travail des agents ? Peut-il croire que transformer la DGAFP en DRH groupe améliorera la qualité de vie des agents au travail ?

Les agents ont démontré depuis au moins 20 ans une capacité d'adaptation extraordinaire qui atteint aujourd'hui ses limites.

Ce gouvernement a décidé que les agents et les services publics seront sa variable d'ajustement budgétaire. Dans une interview donnée au Parisien, reprenant sa casquette de ministre des comptes, il annonce que les économies seront toutes faites sur le budget de l'État : les budgets de fonctionnement sont ponctionnés de plus de 2 milliards mais la liste donnée n'est pas complète !

Ne nous laissons pas faire. Nous devons nous battre, commençons par le 12 septembre.

>> Conseil commun de la fonction publique

PREMIER CCFP DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Le CCFP avait pour objet de permettre à Gérald Darmanin de présenter les chantiers qu'il envisage d'ouvrir pour la fonction publique et aux organisations syndicales à la fois de répondre à ces annonces et d'exposer leurs propres propositions.

Les interventions du ministre et de la CGT sont ici résumées.

INTERVENTION DE GÉRALD DARMANIN

Il sait la prévention des organisations syndicales contre le rattachement de la fonction publique aux comptes publics. Mais ces craintes ont d'ores et déjà été démenties par les rencontres bilatérales qu'il a organisées dès son arrivée dans son ministère... il entend d'ailleurs poursuivre ce dialogue social institutionnel et informel, y compris pendant le mois de juillet. Sa porte est toujours ouverte à ceux qui souhaitent avancer sur la transformation (nouvelle appellation de la réforme...)! Ses priorités s'inscrivent dans la feuille de route fixée par le président de la République et dans le cadre de l'état des finances publiques.

Le mandat est clair: le service public doit se réformer, s'adapter au monde qui change. Il doit gagner en efficacité. Une nécessaire réflexion doit s'engager sur les missions à développer, à faire évoluer, à supprimer dans un univers budgétaire très contraint. L'adaptabilité est la règle... ce sera l'objet des états généraux du service public qui seront

convoqués dès la rentrée et se dérouleront pendant tout l'automne. Les agents seront consultés à partir de cahiers de doléances, par voie dématérialisée! Les organisations syndicales seront amenées à participer à la construction des états généraux (promesse improvisée oralement).

Les états généraux et la conférence nationale des territoires du 17 juillet proposeront des réformes de structures.

La DGAFP devenue la « DRH

L'adaptabilité est la règle... ce sera l'objet des états généraux du service public qui seront convoqués dès la rentrée et se dérouleront pendant tout l'automne

groupe » de l'État positionne la fonction RH au cœur des réformes. Elle permettra l'accompagnement (quoi qu'il s'en défende) des réformes en termes de communication, de formation... il propose de travailler sur 2 ou 3 corps dont les ATSEM afin de prendre en compte les inégalités existantes entre les corps (sans plus de précisions).

Un rendez-vous salarial aura bien lieu à l'automne. Il portera sur:

- Parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR): a priori il n'y aura pas de remise en cause des revalorisations prévues mais le calendrier sera étalé dans le temps.
- L'absence de hausse de la valeur du point en 2017 et 2018.
- L'augmentation de la CSG et sa compensation. Son objectif: les fonctionnaires ne doivent pas perdre de pouvoir d'achat (aucun gain n'est envisagé).

Autres thèmes de concertation en discussion à l'automne:

- Les élections professionnelles de décembre 2018. La date n'est pas encore arrêtée.

En septembre prochain, se tiendra

une réunion de bilan des précédentes élections qu'il présidera.

Une réflexion sur les instances et leur mode de fonctionnement sera lancée après les élections.

- Les conditions de travail et la santé au travail: c'est un sujet central. Il poursuit un double objectif: assurer de bonnes conditions de travail, prévenir et gérer au mieux les inaptitudes et rendre les missions épanouissantes.

Il faut donc traiter les questions de médecine de prévention, d'inaptitude, de reconversion, de fonctionnement des instances médicales.

Sur le jour de carence: c'était dans le programme de Macron! Des efforts seront demandés à d'autres citoyens, des annonces seront bientôt faites...

- L'accompagnement professionnel et les formations: rééquilibrer la formation initiale et celle tout au long de la vie au profit de la seconde.

Il est possible de compléter ce thème par le recrutement, l'attractivité, les mobilités, les passerelles...

- Le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Une priorité du président.

Plusieurs points à mettre en discussion:

- Positionnement et rôle du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

- Modalités d'accueil et de suivi des handicapés

- Montée en qualification et accès à l'encadrement,

- Lutte contre les discriminations.

- Égalité femmes/hommes: mise en œuvre des sanctions lorsque les obligations ne sont pas respectées.

D'autres thèmes pourront faire l'objet de consultations ultérieurement.

INTERVENTION DE LA CGT

Les annonces du premier ministre n'ont pu que susciter l'hostilité de la CGT, en particulier lorsqu'il dit qu'« il y a une addiction française à la dépense publique dont il faut se désintoxiquer. »

Et lorsqu'il ajoute « qu'il faut stopper l'inflation de la masse salariale du secteur public » il semble ignorer que, sur les vingt dernières années, l'ensemble des salaires versés dans les administrations publiques a reculé d'un point dans les dépenses publiques.

La décision de reprendre le gel de la valeur du point ne peut qu'aggraver une situation très détériorée. En effet, il y a vingt ans, l'amplitude de carrière théorique d'un agent de catégorie C était de 56%, il n'est plus que de 43% aujourd'hui. Il y a vingt ans, un cadre était recruté à 60% au-dessus du SMIC, contre 21% aujourd'hui. Aujourd'hui, un agent recruté dans la 1ère échelle de rémunération peut espérer – au bout de

9 ans – un gain mensuel net d'environ... vingt euros !

Les choix politiques de ce gouvernement sont clairs : le pacte de compétitivité et le CICE coûtent 40 milliards d'€ annuels aux finances publiques et ils ne sont pas remis en cause, alors que depuis leur mise en place, notre pays compte 500 000 chômeurs en plus !

Les administrations publiques participent à la création de richesses à hauteur de 20% du PIB et de 17% de l'investissement global. Et lorsqu'on transfère au secteur privé des missions publiques, le plus souvent, le résultat est à la fois dispendieux et mauvais en qualité du service public rendu. Par exemple, la privatisation des autoroutes a conduit le prix moyen du kilomètre à augmenter deux fois plus vite que l'inflation !

La CGT combat et combattra les mesures politiques découlant de ces choix, que ce soit le gel de la valeur du point

La CGT combat et combattra les mesures politiques découlant de ces choix, que ce soit le gel de la valeur du point d'indice, les nouvelles suppressions d'emplois, ou le rétablissement du jour de carence

d'indice, les nouvelles suppressions d'emplois, ou le rétablissement du jour de carence.

La CGT estime et affirme que la Fonction publique et le Statut général des fonctionnaires n'ont de pertinence que si on les lie indissociablement aux besoins de la population, aux enjeux de citoyenneté.

Mais, ce dont la CGT a la conviction, c'est qu'il n'y a pas de progrès social, de développement économique pérenne et équilibré, sans une Fonction publique forte et développée.

Pour cela elle est disponible pour porter des réformes à partir des nombreuses propositions tant sur les élections professionnelles, que sur le dialogue social, sur les conditions de vie et de santé au travail, sur la pénibilité, sur la formation, sur l'égalité professionnelle. Elle le sera également sur bien d'autres enjeux qu'elle soumettra au ministre dès la rentrée.

La CGT sera donc une interlocutrice franche, exigeante et ambitieuse, parce

que, encore une fois, la Fonction publique le vaut bien.

Après les interventions des autres organisations syndicales et des employeurs publics (territoriaux et hospitaliers), le ministre a répondu aux interpellations :

- Il souligne son intérêt pour les propositions de la Fédération hospitalière de France qui souhaite la « modernisation » de la fonction publique hospitalière en abandonnant la référence au livre 4 du code du travail, la notation au profit de l'évaluation, la fin des primes à l'ancienneté et la valorisation du présentisme !

- La remise en cause de la légitimité démocratique du gouvernement est inadmissible. Si la victoire d'E. Macron est bien liée au vote contre M. Le Pen, la majorité pléthorique obtenue lors des législatives assoit définitivement la légitimité de la majorité présidentielle.

- La construction des états généraux de l'action publique se fera avec les organisations syndicales dès la fin août. Il envisage que les OS puissent coorganiser et participer à l'exploitation des résultats de la consultation ...

Les états généraux débiteront après les sénatoriales.

- Si le rapport de la cour des comptes ne porte que sur l'aspect financier, il est envisageable de missionner des inspections générales pour réfléchir sur les missions indépendamment des questions comptables

- PPCR : le gouvernement précédent a prévu des mesures de revalorisation sans prévoir de les financer. Ce qui explique la suppression du ministère de la fonction publique et son rattachement aux comptes publics (dorénavant, toute mesure sera financée) ... et ce qui explique aussi le gel du budget d'action sociale !

- Il est d'accord pour travailler sur la qualité de vie au travail, sur la protection sociale complémentaire en particulier dans la Fonction Publique Territoriale.

- La question du logement social doit être travaillée également à une échéance plus lointaine.

Il confirme les trois rendez-vous sur l'agenda social à partir de septembre :

- Un groupe de travail sur les élections professionnelles

- Un groupe de travail sur la CSG

- Un groupe de travail sur les thèmes de la prévention de l'absentéisme et l'accompagnement des agents. ♦



© JAMALDINE

>> Association nationale de coordination des activités de vacances — Tourisme-Travail

ANCAV TT

L'outil politique de la CGT pour le **droit aux vacances, à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous.**

La CGT travaille au redimensionnement de son action politique à l'AncaV TT au service de tous les syndiqués et de leur famille. Une décision sera soumise à débat lors d'une prochaine commission exécutive confédérale et au comité confédéral national. Ainsi, à l'avenir, la *carte loisirs* devrait être incluse dans l'adhésion à la CGT. Notre ambition est de devenir un acteur incontournable du tourisme social et solidaire. L'UFSE est partie prenante de cette réflexion. Nous venons d'intégrer le secrétariat de l'ANCAV TT à la demande de ses membres fondateurs et de la confédération.

Avec et pour ses adhérents, l'AncaV-tt agit pour le développement d'un patrimoine social et mutualisé par la recherche de nouveaux comités d'entreprise et collectivités investisseurs et par la création de nouveaux Villages vacances. A ce jour c'est 349 CE, COSC, CASC et collectivités copropriétaires.

Nos actions ont permis la constitution d'un patrimoine de plus de quarante villages de vacances, contribuant au développement du tourisme social et à l'aménagement du territoire. Les CE coordonnent, avec l'AncaV-tt, la gestion de leur patrimoine et leurs investissements. Ce patrimoine est ouvert à tous et sans exclusive.

POUR LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Dans la fonction publique de l'État, les SRIAS ne sont pas investisseurs, copropriétaires mais réservataires de séjours dans ces villages, permettant aux agents et pensionnés de bénéficier

de séjours à tarifs réduits, en fonction de leurs revenus. L'opérateur professionnel de l'ANCAV TT est Touristra. Il gère seize villages au nom des copropriétaires sur la base de contrats de régie et de contrats d'objectifs.

Les autres villages sont gérés par des associations adhérentes à l'ANCAV-TT telles que : TLC Vacances et ULVF....

POUR LE DÉVELOPPEMENT DU DROIT AUX VACANCES DES ASSOCIATIONS EN TERRITOIRE

Vingt et une associations départementales ou régionales avec quarante points d'accueil et quatre-vingts départements couverts.

Les associations «loi 1901» gérées par des conseils d'administration composés d'élus de CE, COS, CASC et collectivités, de syndicats, d'associations, d'individuels, sont adhérentes à l'AncaV-tt. Actrices de l'économie sociale, elles incarnent cette autre idée de l'organisation sociale et économique qui

repose sur l'échange, la coopération, le partage, la solidarité, la convivialité, l'engagement personnel et collectif.

Lieux d'échanges, de rencontres, elles développent et construisent des activités originales, créatives, culturelles, adaptées au plus grand nombre, loin de la seule logique marchande.

LA CARTE LOISIRS

La Carte loisirs est la carte d'adhérent du réseau de l'ANCAV-TT.

Elle permet :

- de fédérer et de mutualiser les activités sociales entre les CE, COS, CASC, collectivités, les salariés dépourvus de CE, les privés d'emploi et les retraités, sur l'ensemble du territoire,

- aux adhérents individuels d'être acteurs de la vie démocratique de l'association et de la mise en œuvre de ses orientations,

- de bénéficier de tarifs négociés auprès de nombreux partenaires, parcs de loisirs, sites naturels, musées, cinémas...

Adhérer, c'est aussi et surtout partager des valeurs de solidarité qui animent et renforcent notre action pour faire vivre ensemble le droit aux vacances, à la culture, aux activités sportives et aux loisirs pour tous. Posséder la Carte loisirs, c'est aussi s'impliquer dans la vie démocratique de l'association pour mettre en œuvre ses orientations.

Nous encourageons l'action de nos mandatés de l'action sociale, insuffisamment informés pour faire adhérer les SRIAS (même si certaines le sont déjà) et les associations d'action sociale à notre Carte loisirs, adhésion jusqu'à présent trop rare alors que la carte CE-ZAM (CFDT) prospère... ♦

L'Ancav-TT et son réseau associatif, les associations gérantes des Villages vacances, sont adhérents à l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme) et l'ANCAV-TT est aussi adhérente à l'OITS (Organisation internationale du tourisme social). Ce réseau développe des partenariats avec différents acteurs du tourisme social et solidaire.

L'ANCAV TT : C'est quoi ?

Tourisme et travail (TT) a été la plus grande association de tourisme social française et européenne, reconnue comme telle par tous. Elle connut des difficultés financières qui l'amènèrent au dépôt de bilan et à la nomination d'un administrateur judiciaire en novembre 1985. En effet, le gouvernement socialiste n'avait pas tenu ses promesses, il supprima les subventions pour la création de nouvelles installations ; la CNAF décida la suppression de toute subvention à la pierre. De plus, la réduction du calendrier des congés scolaires amena une chute considérable du nombre de journées vacances. La CGT avait alors décidé d'anticiper ce cataclysme pour créer sa propre structure, l'association nationale de coordination des activités de vacances - tourisme et travail (ANCAV-TT). Cette association «loi 1901» a donc été créée en septembre 1985 par la CGT et cinq de ses fédérations : métallurgie, chimie, transports, mines-énergie et cheminots. Les comités d'entreprise, comités des œuvres sociales, comités d'activités sociales et culturelles, organismes équivalents sont la composante majoritaire de son conseil d'administration.

Ses objectifs : accès pour tous au droit aux vacances, à la culture, aux activités sportives, aux loisirs.

Ses moyens : mutualiser les forces et les capacités de chacun pour le bénéfice de tous.

Ses valeurs : solidarité entre tous les salariés des petites, moyennes et grandes entreprises, privés d'emploi, agents publics et retraités.



CONFÉDÉRALISATION DE LA CARTE LOISIRS

La mise à disposition systématique de la carte Loisirs à tous les adhérents de la CGT n'entraînera pas une utilisation automatique de la carte et de ses services. Il sera donc nécessaire de développer les propositions en matière de culture, afin de sensibiliser celles et ceux qui n'ont pas l'habitude d'accéder à des pratiques ou activités culturelles. Des pistes sont réfléchies et mise en œuvre grâce à un travail mené par le collectif auquel participe également l'UFSE, en lien étroit avec l'ANCAV-TT.

Toujours dans le cadre de la carte loisirs, le collectif confédéral et l'ANCAV TT réfléchissent à des actions spécifiques, telle la découverte de l'équitation proposée à des enfants issus de quartiers populaires, des courses à pied, etc. Quant à la culture, il s'agit aussi de remettre cette question à l'ordre du jour alors que les relations entre monde du travail et culture s'amenuisent hélas fortement. C'est dans cet esprit qu'est née la formation « l'Ecole du spectateur », qui organise des rencontres entre salariés et artistes pour décrypter la genèse d'un spectacle et que nous inaugurerons au festival d'Avignon (10 au 14 juillet). Dans la société consumériste qui est la nôtre, et à l'heure où beaucoup trop de CE, associations, SRIAS sont devenus des distributeurs de subventions ou de chèque lire/culture, il importe de réaffirmer notre vocation politique et émancipatrice: mettre l'éducation populaire, l'action culturelle et sociale, au cœur de notre démarche.

Le CCN et la CEC auront quant à elles à régler les questions liées au financement d'une carte Loisirs confédéralisée. ♦



Céline Verzeletti pour le bureau confédéral, Angeline Barth (SGA Fédération spectacle) pour le Collectif confédéral, Frédérique Landas (FD services publics), SG du comité régional Picardie. Alain Barbier, président ANCAV-TT

RÉSOLUTIONS ANCAV-TT

XII^e assemblée générale

Les délégués réunis en Assemblée Générale de l'ANCAV-TT du 30 mai au 1er juin 2017 sur le village vacances « La Grande Baie », s'engagent à agir avec le plus grand nombre pour le droit aux vacances de qualité, aux loisirs et au sport.

Ils invitent tous les adhérents de l'ANCAV-TT, comme les associations en territoires à porter plus fortement les questions sportives, culturelles et de loisirs, dans une démarche d'éducation populaire et d'émancipation.

Ils proposent d'inscrire leurs actions et leurs initiatives dans un processus de transformations sociales pour permettre à toutes et tous de s'épanouir pleinement dans et hors du travail.

Ils s'engagent à tout mettre en œuvre dans un véritable esprit de mixité sociale pour que demain, les notions de fraternité, du bien vivre ensemble dans le respect de tous deviennent la règle.

Face à l'égoïsme du capital, pour redonner du sens à l'action collective dans une société marquée par toujours plus d'individualisme, le réseau associatif, comme les villages vacances de notre pôle peuvent et doivent être des lieux de rencontres, de convivialité et de solidarité.

Forts des débats et propositions issus des discussions, ils mandatent la nouvelle direction élue pour les traduire dans des actes concrets.

Pour les associations, faire que ces dernières soient l'outil en territoires pour faire du droit aux vacances de qualité, aux loisirs et au sport comme l'accès à la

culture une réalité.

Pour le patrimoine, ils invitent les CE, COS et CASC à maintenir, voire élargir leurs investissements, car sans patrimoine social et mutualisé, utilisé par nos militants CGT et les salariés, il n'y a pas de tourisme social et solidaire. Ils invitent les associations, conseils départementaux, régionaux et nationaux d'action sociale ministérielle et les

Les villages vacances peuvent et doivent être des lieux de rencontres, de convivialité et de solidarité

SRIAS, à utiliser notre patrimoine.

Patrimoine et association sont pour nous les deux piliers de notre pôle, ils participent pleinement à la construction, par les réponses qu'ils apportent aux attentes des salariés et leur famille, des jeunes, des retraités et des privés d'emploi, d'une société plus juste plus fraternelle.

C'est pour cette raison que l'ANCAV-TT est pleinement l'outil politique au service de l'organisation syndicale qui lors du 51^e congrès a analysé les enjeux que représentent les activités sociales et culturelles. Ce qui confie à l'ANCAV-TT une responsabilité dans le débat collectif et l'oblige à une ouverture plus importante.

La volonté de la CGT de débattre

des vacances, de la culture, des loisirs et du sport, et de mieux travailler le rôle et la place des CE, COS, CASC, SRIAS pour les faire avancer, ne peut que renforcer notre propre volonté d'évolution de l'ANCAV-TT.

Que la CGT interpelle sur la nécessité de s'adresser à ces millions de salariés des entreprises de moins de 50, c'est pour nous aussi un défi à relever dans la proximité.

Pour cela, comme le débat l'a démontré nous aurons besoin de faire évoluer l'outil politique et technique, non pas pour faire table rase du passé, mais pour répondre à l'ensemble du salariat, public et privé, de nos associations et de nos sociétés civiles.

Notre association devra s'impliquer pleinement dans ce processus car rien n'est écrit à l'avance et notre voix, n'en doutons pas contribuera et comptera dans ce débat. C'est pour cela que l'ANCAV-TT exige des droits nouveaux pour l'ensemble des salariés du privé et du public.

C'est bien par la mobilisation du plus grand nombre que nous pourrions obtenir satisfaction, mais pour cela il nous faut en permanence faire le lien avec la démarche revendicative syndicale.

En effet, un meilleur salaire et la réduction du temps de travail, cela se conjugue avec plus de vacances, plus de loisirs dans un souci permanent d'émancipation des salariés, dans le cadre d'un nouveau modèle social qui renforce leurs droits individuels et collectifs.

C'est en réponse à l'appel de l'ANCAV-TT « à la mobilisation la plus large », pour faire face aux enjeux qui l'attendent et à relever ces défis, que l'UFSE a participé pour la première fois à cette AG. Forte des liens tissés, du partenariat, du travail de réflexion mené avec notre secteur action sociale, l'UFSE a été proposée par les cinq membres fondateurs et la confédération pour intégrer le secrétariat de l'ANCAV-TT.

En son sein, Douniazed Zaouche aura en charge le suivi des fédérations suivantes : UFSE, FERC, Fédération des services publics, Fédération de la santé et de l'action sociale.

Elle pilotera également le pôle communication. Elle se tient à disposition des organisations syndicales affiliées à la recherche de structures pour les congrès, formations, conseils, réunions... ♦

Nos associations

Est

TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE
18, place Saint-Nizier - 10000 Troyes
03 25 49 91 50 - tl10@wanadoo.fr

ATOLL
2, rue Drouin - 54000 Nancy
03 83 30 55 58
carte.loisirs@laposte.net
atoll.nancy@gmail.com

Sud-Est

TOURISME ET LOISIRS RHONE-ALPES
33, Grande rue - 01300 Belley
04 79 81 23 07
tourisme-loisirs-belley@wanadoo.fr

A.L.T.S.
27, rue Saint-Jérôme - 69007 Lyon
04 78 58 92 14
accueil@alts.asso.fr

Antenne
* Maison des syndicats
17, rue Georges Bizet
26000 Valence
04 75 75 42 85
dromeardeche@alts.asso.fr

Permanences
* 27, rue Bovier Lapiere
38300 Bourgoin-Jallieu
* 13, boulevard Pocaïanus
38200 Vienne

SAVOIE VACANCES TOURISME
29, avenue Jean Jaurès
73000 Chambéry
04 79 96 30 73
contact@savoievacances-tourisme.asso.fr

Antennes
* 31, avenue Jean Jaurès
73206 Albertville - 04 79 32 01 25
albertville@savoievacances-tourisme.asso.fr

* Campus St Martin d'Hères
Le Carreau Rive Gauche - Bât. K, 1^{er} étage
1102, avenue Centrale
38400 St-Martin d'Hères
04 76 71 15 15
isere@savoievacances-tourisme.asso.fr

*** Permanence Voiron**
Centre Charles Béraudier
6, av. Jules Ravat - 38500 Voiron
isere3@savoievacances-tourisme.asso.fr

L.C.E.74
12, rue de la République - BP 237
74006 Annecy cedex - 04 50 51 59 86
contacts@lce74.com

TOURISME ET LOISIRS PACA
7, rue Reine Elisabeth - 13001 Marseille
04 91 56 01 87
tlpaca.indiv@orange.fr

TOURISME LOISIRS LANGUEDOC ROUSSILLON
12, rue Grizot - 30000 Nîmes
04 66 67 29 20
tlr.accueil@orange.fr

Antenne
* 12, rue St-Victor
30200 Bagnols sur Ceze
04 66 89 20 64
tlbagnols@wanadoo.fr

Sud-Ouest

ABICE AQUITAINE
19, rue de la Paix
33270 Floirac - 05 56 51 47 52
abice33@gmail.com

TOURISME LOISIRS CULTURE MIDI PYRENEES
3, rue Merly - 31000 Toulouse
05 61 29 12 74
tlcmp@orange.fr

Ile de France

ENPARTANCE
65 Bis, rue du Docteur Bauer - BP20
93401 Saint-Ouen Cedex
01 48 30 95 16
asso@enpartance-idf.fr

Ouest

TOURISME ET LOISIRS
44, rue de la Commune de 1871
44400 Rezé
02 40 75 91 17
tourisme.loisirs@wanadoo.fr

TOURISME ET LOISIRS
44, rue de Stalingrad
44600 Saint-Nazaire - 02 40 66 74 02
tourismeloisirs.stnazaire@wanadoo.fr

TOURISME ET LOISIRS MAINE ET LOIRE
6, rue Lardin de Musset
49100 Angers
09 83 72 08 24
tourismeloisirsangers@orange.fr

LOISIRS TOURISME BRETAGNE
12, rue Colbert - 51 P Cité Allende
56100 Lorient - 02 97 21 16 86
solene@lbtbretagne.fr

Antennes :
* 31 bd du Portugal
35000 Rennes - 02 99 79 41 08
* 5, allée Samuel Piriou
29000 Quimper - 02 98 55 14 00
* 2, place Edouard Mazé
29200 Brest - 02 98 46 23 42
* 17, rue Vicairie
22000 Saint-Brieuc - 02 96 62 34 53

LOISIRS ET TOURISME

4, rue d'Arcole - 72000 Le Mans
02 43 39 66 50
lt72@orange.fr

VENDEE TOURISME LOISIRS

Pôle Associatif
Dernier étage-Porte B
Boîte aux lettres n°101
71 boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
02 51 37 95 95
vendee-loisirs@wanadoo.fr

EKITOUR

6 bis, rue Albin Haller - ZI République 2
86000 Poitiers - 05 49 47 73 13
ekitour@gmail.com

Grand centre

VACANCES LOISIRS CENTRE TOURAINE
106, avenue de Grammont
37000 Tours - 02 47 20 96 36
vici@wanadoo.fr

Nord ouest

ECLA-SS
56, rue Francisco Ferrer - 59000 Lille
03 20 05 10 12
eclatourismesocial@gmail.com

VIVATS

* 15, place Rossel
50130 Cherbourg-Octeville
02 33 21 22 79
* 45 rue Gustave Nicolle
76600 Le Havre - 02 35 21 82 44
contact@vivats.org

Retrouvez les associations du réseau national ANCAV-TT sur le site internet : www.ancavtt.com



Alain Barbier, Président de l'ANCAV-TT

© JAMALDINE

Qu'est-ce que le tourisme social et solidaire ?

Quelle différence entre le tourisme social et solidaire (TSS) et le tourisme à but lucratif, dit marchand ? Ce dernier a pour but de dégager des profits et de rémunérer des actionnaires pour ce qui concerne les grands groupes. Le TSS véhicule quant à lui des valeurs très différentes. Les vacances doivent être un outil privilégié pour l'émancipation des travailleurs et de leur famille. Mixité sociale, solidarité intergénérationnelle, convivialité, culture, respect, vivre ensemble ... sont autant de valeurs que nous véhiculons dans nos villages. Nous réinvestissons nos excédents de gestion dans les conditions de travail, la formation des salariés, lesquels disposent par ailleurs d'une convention collective dédiée, plus protectrice que d'autres conventions du secteur telles que celles Hôtels-cafés-restaurants ou des

agences de voyage. Nous pratiquons aussi une politique salariale offensive, afin que les salariés soient aussi partie prenante de notre démarche. Pour toutes ces raisons, le tourisme social n'est pas un tourisme à bas coût !

L'implantation des villages vacances participe également à l'aménagement du territoire, car à la différence des grands groupes capitalistes, il ne participe pas uniquement dans des zones à forte valeur ajoutée touristiques. ♦



L'ANCAV TT se conjugue avec SOLIDARITÉ

« L'ANCAV TT s'est engagée lors de la crise des réfugiés. Pour la CGT, il était anormal et inhumain de laisser toutes ces familles sans toit ni droit. L'UFSE et l'UD 06 nous avaient d'ailleurs interpellés et saisis pour travailler sur ce drame subi par les réfugiés. Le tourisme social et solidaire a joué pleinement son rôle au regard de ses possibilités. Les villages vacances du tourisme social ont ouvert leurs portes, que ce soit ceux de la CCAS, des Cheminots ou d'autres. Ce qui a permis à 6 000 réfugiés d'être hébergés correctement. L'Etat a su reconnaître l'utilité et le rôle des CE. Il ne doit pas cependant se dédouaner de ses obligations et de ses responsabilités.

Par ailleurs, l'ANCAV-TT continue à mener des actions permanentes de solidarités pour faire du droit aux vacances de qualité pour tous, une réalité. Ainsi, des centaines de familles, des retraités, des salariés privés d'emplois chaque année, grâce à l'action conjugée des CE/COS/CASC adhérents, des opérateurs du Tourisme Social et Solidaire peuvent partir quelques jours en vacances sur l'ensemble du territoire et découvrir de nouveaux horizons »

Alain Barbier, Président de l'ANCAV-TT

Conseil national des 28 et 29 juin 2017

JUIN 2017 > Le premier Conseil national de l'UFSE-CGT s'est tenu les 28 et 29 juin à Paris. À l'ouverture, le président de séance a rappelé l'orientation prise au Congrès d'avril 2017 sur la création et le rôle du CN - « associer toutes les composantes de l'UFSE au CN, instance décisionnelle, distincte et complémentaire de la CE » - et sur la mise en œuvre de l'UIFP, des BAR (Branches d'activité revendicative), des collectifs « territoriaux », « cadres/encadrement » et « retraités » qui étaient inscrits à l'ordre du jour.

Dans son rapport introductif au débat revendicatif, Jean-Marc CANON a rappelé les éléments principaux du contexte politique national en revenant sur la très longue séquence des élections présidentielles puis législatives.

Même si l'abstention record relativise le succès du mouvement « En Marche », les résultats doivent conduire la CGT à une réflexion syndicale sur les votes exprimés par les électeurs selon les obédiences syndicales auxquelles ils disent appartenir. Le vote FN doit faire l'objet d'une toute particulière attention.

E. Macron, son programme, la composition de son gouvernement, démontrent qu'il est acquis aux thèses libérales et que sa politique vise avant tout à servir les intérêts du patronat et du capital.

Dans la CGT, il ne peut donc trouver qu'un adversaire résolu.

Le recours massif et immédiat aux Ordonnances, le projet d'asseoir législativement l'état d'urgence sont, parmi d'autres, des éléments qui soulignent en outre que sa vision de la démocratie est aux antipodes de la nôtre.

Évidemment, dans l'arsenal régressif de ses ambitions politiques, le nouveau

projet de la loi travail occupe malheureusement une place de choix.

Ce projet s'il trouve à s'appliquer dans son intégralité, constituerait un recul bien plus important que la loi El Khomri, même si celle-ci a préparé le terrain à cette attaque de plus grande ampleur: fusion de IRP (instances représentatives des personnels), plafonnement des indemnités prud'homales, inversion de la hiérarchie des normes, mise en cause frontale du CDI, l'inventaire est long.

De ce fait, certaines caractérisations de la Loi El Khomri - telles que: « le retour au XIXe siècle », « un démantèlement sans précédent de tous nos acquis », « le dynamitage total du Code du travail », « le retour à l'esclavage » - par leur excès, rendent difficile la qualification du projet actuel.

La bataille essentielle contre ce projet dangereux et inacceptable, ne saurait nous faire reléguer au second plan, voire pire, passer sous silence, les autres enjeux qui sont devant nous, dont ceux de la Fonction publique.

Les attaques ne vont pas tarder à tomber dru:

- Amputation massive des moyens budgétaires, de plusieurs milliards d'euros, indispensables aux missions publiques et socialement utiles;

- 120000 nouvelles suppressions d'emplois en perspective qui risquent de mettre en rupture le service public, des services et des administrations entières, et aggraver les conditions de vie au travail;

- La restauration du jour de carence;
- L'accentuation du salaire au mérite;
- Le recours accru au contrat;

- La remise en cause des régimes spéciaux de retraite avec « le régime universel ».

Et sur le dialogue social au niveau de la Fonction publique, après une bilatérale le 23 mai avec le ministre DARMANIN - prise de contact sans grand intérêt pour la CGT - une plénière via le CCFP (Conseil commun de la Fonction publique) aura lieu le 10 juillet après-midi. Cette séance devrait être intégralement consacrée aux grandes orientations de politique générale et au calendrier prévisionnel.

COMMENT ENGAGER LA RIPOSTE ET LE COMBAT SYNDICAL ?

D'ores et déjà, au niveau interprofessionnel, des initiatives ont eu lieu: semaine d'action confédérale du 19 au 23 juin, rassemblement unitaire Ile de France le 27 juin jour d'ouverture de la

session parlementaire, diverses initiatives en territoire.

Par ailleurs, dans différents secteurs de la Fonction publique de l'État, de multiples actions ont eu lieu ou sont en cours sur la période estivale. Les syndicats nous diront où nous en sommes.

Quelles sont les constructions à élaborer par la CGT? Nous devons nous projeter dans un processus qui, tout en répondant aux urgences, s'inscrit dans le long terme: aller voir les salariés, faire connaître nos propositions, construire l'action.

L'unité syndicale n'est ni aisée ni linéaire, l'attitude de FO extrêmement conciliante à l'égard du gouvernement en témoigne. L'unité syndicale ne peut se résumer à deux camps, de tout temps, irréconciliables. La CGT doit sans cesse œuvrer aux constructions les plus larges sans en rabattre pour autant sur ses ambitions et contenus revendicatifs.

Nous devons aussi tirer les enseignements des séquences passées. Il ne peut y avoir une « mère des luttes » qui rendrait les autres subalternes. Il ne doit pas y avoir antinomie entre les revendications « spécifiques » et « interprofessionnelles ». D'ailleurs, le choix de ne pas mobiliser sur le point d'indice pour privilégier l'action contre la loi El Khomri en mars 2016 a constitué une erreur de stratégie et d'analyse pour la Fonction publique.

Nous devons donc élever le rapport de force sur nos revendications spécifiques en nous nourrissant des luttes de chaque secteur. Notre responsabilité c'est de les mettre en lien, de montrer leur cohérence, et à partir de là, de les faire converger.

En outre, il nous faut être offensifs et conquérants. Les luttes défensives de « retrait » et « d'abrogation », pour indispensables qu'elles puissent être, ne sauraient être suffisantes.

Nous devons donc avoir des luttes qui portent des revendications positives, les populariser auprès des syndiqués et des agents afin de la rendre acteurs de ces revendications.

Enfin, il est indispensable que nous sortions du discours du « tout ou rien », de cette idée, que si nous n'avons pas tout gagné, nous avons tout perdu. Il n'y a pas de honte à mettre en avant les succès, les avancées obtenues, fussent-elles partielles. Les autres organisations syndicales sont, de ce point de vue, bien moins pudibondes que nous.

Et n'oublions pas qu'il y a les élections professionnelles déterminantes fin 2018: nous aurons besoin de mettre

en avant des avancées pour gagner le vote CGT massif; c'est plus porteur que des défaites.

LES PROPOSITIONS DU BUREAU DE L'UFSE:

- Inscription pleine et entière dans l'action confédérale de grève et de manifestations du 12 septembre ;
- Livret sur le Statut général suite au 24 janvier: c'est un outil de bataille pour la défense et l'amélioration du Statut général pour les usagers et le service public. Les syndicats de l'UFSE doivent le commander pour une diffusion massive;
- Mémoire revendicatif des agents de la Fonction publique: élaboration de fiches revendicatives communes à l'UFSE, la fédération de la Santé et de l'Action sociale et la fédération des Services publics. Il sera disponible courant septembre pour une diffusion aux agents et une remise au ministre DARMANIN;
- 4 pages CGT FP relatif à la situation des agents publics (après CCFP du 10 juillet). Il sera disponible fin août/début septembre;
- Proposition par la CGT d'une intersyndicale de toutes OS de la Fonction publique fin août;
- Plan d'actions de rencontres dans les territoires sur octobre-novembre-décembre;
- Approfondissement du travail avec la Ligue des Droits de l'Homme sur loi d'institutionnalisation de l'état d'urgence. Une tribune sur la loi et ses conséquences sur l'action publique sera publiée en juillet;
- CE commune des trois versants de la FP le 29 septembre: travail et plan d'action pour la progression de la CGT aux élections professionnelles de 2018;
- Action le 12 octobre 2017 pour les droits des originaires des 3 versants.

LE DÉBAT REVENDICATIF:

Le débat a été riche des interventions de délégués ou de membres de la CE qui ont largement approuvé le contenu et les propositions du rapport introductif.

L'analyse des élections présidentielle et législatives est globalement partagée avec un constat unanime sur les dangers du programme MACRON qui n'hésitera pas à aller très vite, y compris par ordonnance, avec une majorité à l'Assemblée nationale qui lui est acquise.

L'appel à s'inscrire dans la journée d'action confédérale du 12 septembre est unanime, tout en mesurant avec

lucidité les difficultés liées au contexte politique et électoral, au contexte unitaire national et local très variable, à la construction du rapport de force après l'insuffisante mobilisation des salariés de la FP contre la loi El Khomri, au manque d'appropriation par les salariés des propositions de la CGT.

Quelques délégués ont fait état des initiatives en cours dans leurs secteurs ou dans les territoires, le 22 juin à Toulouse, le 27 juin en Ile de France, qui s'inscrivent dans la construction de l'action à la rentrée. Certains souhaitent un appel du Conseil national à la grève et aux manifestations pour le 12 septembre.

Certains intervenants s'interrogent sur l'impact d'une grève de 24 heures, sur des actions dures à mener, sur notre capacité à engager une action seule et dans la durée, sur la nécessité d'avoir une seule date de mobilisation à la rentrée, sur une grève reconductible.

Mais tous affirment que la CGT, qui reste un repère pour les salariés, doit se donner les moyens de réussir le 12 septembre en recherchant dès maintenant l'unité la plus large, notamment en local, sur des contenus revendicatifs. La CGT se doit de faire converger les revendications interprofessionnelles (le Code du travail, la protection sociale et la retraite, l'état d'urgence...) et les revendications spécifiques de la Fonction publique (Réforme territoriale, salaire/point d'indice, l'emploi, le statut général et la carrière avec l'impact PPCR/RIFSEEP et les attaques contre les droits collectifs, les missions, les conditions de vie au travail, l'action sociale, les moyens budgétaires...). Le 12 septembre doit être le début et non la fin du mouvement. Dans ce cadre la question a été posée de notre participation au collectif CQFD (Ce code Qu'il Faut Défendre) créé pendant la lutte contre la loi El Khomri.

Cela implique d'avoir une campagne de communication avec des tracts (4 pages Fonction publique), d'utiliser les nouveaux outils (réseaux sociaux, vidéo, QUIZZ), et de faire une veille d'information pendant tout l'été sur l'actualité gouvernementale, les analyses et les propositions de la CGT. Nécessité d'utiliser les outils mis à disposition par la CGT dont l'UGICT, par l'UFSE, par les syndicats, pour aller au débat avec les personnels sans oublier les cadres, et les revendications des retraités.

Cela implique aussi de valoriser, dans chaque secteur ou de façon plus globale, nos acquis et ce que les luttes permettent de gagner: rappeler que les actions de 2016 ont généré des conquêtes dans certains secteurs professionnels et même fait reculer certains aspects de la loi El Khomri.

SYNTHÈSE DES DÉBATS ET RELEVÉ DE DÉCISIONS:

Sur la participation au collectif CQFD, l'UFSE ne sera pas partie prenante de leur prochaine initiative (meeting du 9 septembre) pour ne pas troubler les cartes avec l'action confédérale du 12 septembre.

Sur les modalités d'action, 24h ou reconductible, il ne faut rien exclure. La grève reconductible ne se décrète pas mais se décide collectivement après la réussite d'une action réussie.

Sur les propositions faites dans le rapport, elles sont confirmées et précisées:

- Inscription dans la journée confédérale du 12 septembre avec appel à la grève et aux manifestations; nécessité de lier les revendications interprofessionnelles et les revendications Fonction publique et spécifiques qui ne sont pas la déclinaison du Code du travail (revalorisation salariale et point d'indice, jour de carence, impact de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires, effectifs, précarité, etc.);
 - Appel du Conseil national pour la mobilisation du 12 septembre à construire avec les personnels;
 - Envoi du matériel la semaine du 21 au 25 août: 4 pages spécifiques FP; nécessité de trouver des modalités d'expression novatrices et de diffuser largement auprès des agents (pas seulement mail, et mises sur le site)
 - Diffusion du Livret sur le statut général suite à la journée du 24 janvier avec les 3 versants de la Fonction publique, outil utile pour mener le débat;
 - Lutte citoyenne, sociale et syndicale contre l'état d'urgence;
 - Organiser les réunions dans les territoires d'octobre à novembre.
- Des informations seront diffusées pendant tout l'été en fonction de l'actualité. ♦

III A SUIVRE
DANS LE PROCHAIN NUMÉRO
Les extraits des
différents rapports



**XI^e congrès
de l'union confédérale
des retraités CGT**

**Trois questions à
François Thiéry-Chérier**

■ **Fonction publique :** Le 11^e congrès de l'union confédérale des retraités-CGT (UCR) a eu lieu du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux, c'est le moment des bilans. Quel regard portes-tu sur le mandat écoulé depuis le dernier congrès ?

► **François Thiéry-Chérier :**

Un gros travail a été fait sur le revendicatif spécifique « retraité-e-s ». Le congrès de St-Etienne avait validé la démarche intersyndicale enclenchée qui a permis la belle réussite de la manifestation à Paris en juin 2014. Depuis, le front des 9 organisations syndicales et associations mobilisent régulièrement les retraité-e-s dans les territoires permettant de passer de 25 000 retraité-e-s dans l'action en juin 2014 à 35 000 en mars 2017. Des actions concrètes et convergentes dans les territoires maintiennent la pression, avec les USR (Unions des Syndicats de Retraité-e-s) dans les départements ainsi que sur les champs professionnels au sein des UFR (Unions Fédérales de Retraité-e-s). À noter également l'initiative conjointe UCR-CGT et LSR (Loisirs Solidarité Retraite) à l'Ile de Ré en octobre 2016 dans le cadre des

70 ans des congés payés avec la participation de près d'un millier de retraité-e-s.

La revendication sur le pouvoir d'achat fédère, mais le travail réalisé par certaines USR et UFR sur des cahiers revendicatifs locaux intégrant, en complémentarité, les questions de proximité : l'accès à la santé, le logement, ...est un moyen pour mieux toucher les retraité-e-s sur leurs préoccupations et faire sauter le plafond des 25 000 retraité-e-s en action.

■ **Fonction publique :** Comment s'est passé le congrès de Bordeaux, qu'en est-il ressorti en termes d'évolutions pour l'UCR et la feuille de route pour les trois ans à venir ?

► **François Thiéry-Chérier :** Les 412 délégués réunis ont largement validé le rapport d'activité (par 96,8 % des 89,8 % suffrages exprimés) mais aussi le document d'orientation amendé par des débats riches (par 99,4 % des 95,5 % de suffrages exprimés). Seul bémol, la présence des femmes, 36 % au congrès c'est trop peu, y compris dans la syndicalisation des femmes nous

ne sommes pas le reflet de la société. L'augmentation de la population des retraité-e-s et la place de plus en plus importante qu'ils prennent et dans un même temps la perte constante d'adhérents nous interrogent. Depuis 1982, nous avons perdu 150 000 adhérents alors que dans la période nous sommes passés de 6 millions à 16 millions de retraité-e-s. Comment donner l'envie aux retraité-e-s de s'engager, stopper l'érosion de nos forces organisées ? Quelques pistes ont été évoquées lors d'un débat interactif qui a suivi un rapport sur les conditions du renforcement.

Le besoin d'une politique volontariste de renforcement avec un plan de travail qui dépasse tout ce que nous avons fait jusqu'à présent et un engagement déterminé avec les actifs sur la continuité syndicale. La création d'un véritable réseau d'animateurs de la vie syndicale, du local au national est un atout pour atteindre nos objectifs.

Il faut aussi amplifier le travail entre toutes les structures pour déployer une activité dans la proximité.

■ **Fonction publique :** Dans le contexte politique actuel, comment vois-tu les perspectives de mobilisation des retraité-e-s ? Sous quelles formes ? Quel avenir pour l'intersyndicale ?

► **François Thiéry-Chérier :** Se pose aujourd'hui dans le syndicalisme les mêmes interrogations qu'en politique. Le désintérêt des citoyens pour l'activité et l'engagement syndical doivent nous interpellier. Le problème est encore plus prégnant chez les retraité-e-s. On apparaît comme une organisation désuète. Beaucoup ne voient plus l'intérêt d'être syndiqués, 7 adhérents actifs sur 10 lorsqu'ils tournent la page de l'activité professionnelle tournent en même temps celle du syndicalisme. La poursuite de la démarche intersyndicale a été actée par le congrès. Le 19 juin dernier elle s'est réunie, et ce qui est à souligner, selon le même périmètre depuis 2014, et a décidé d'appeler les retraité-e-s à se mobiliser contre l'augmentation prévue de la CSG et pour l'augmentation des pensions. L'UCR-CGT est le moteur de l'intersyndicale. Nous devons progresser sur la mobilisation et faire sauter le plafond de 25 000 retraité-e-s. L'analyse que nous faisons de cette situation porte sur la fragilité de notre organisation. Le congrès mandate la nouvelle commission exécutive pour engager un état des lieux sur les structures existantes et une réflexion pour des évolutions possibles au 12^e congrès. ♦

Conditions de nomination des référents déontologues

I - TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique
- Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : art 28bis

II - MISSIONS

Tout fonctionnaire peut « consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques » définis par la loi et qui s'imposent aux agents publics dans l'exercice de leurs missions (impartialité, neutralité, probité, non cumul d'activité, etc.). Le référent déontologue est notamment habilité à conseiller les agents qui lui révéleraient des faits susceptibles d'être qualifiés de conflit d'intérêts.

III - CONDITIONS DE NOMINATION

Un référent déontologue sera nommé dans les administrations et services de l'État et, dans les groupements d'inté-

rêt public (GIP) et les établissements publics industriels et commerciaux (Epic) dans lesquels sont affectés des fonctionnaires d'État.

Les missions de référent déontologue peuvent être assurées par :

- une ou plusieurs personnes qui relèvent ou ont relevé de l'administration concernée ;
- un collège dont la composition et les attributions sont fixées par un arrêté du chef de service. Ce collège peut comprendre des personnalités qualifiées extérieures à l'administration concernée ou à la fonction publique. Lorsqu'il est procédé au remplacement d'un membre du collège, la désignation intervient pour la durée des fonctions restant à courir de ce membre. Le collège adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement ;
- une ou plusieurs personnes relevant d'une autre administration que celle dans laquelle elle(s) exerce(nt) les fonctions de référent.

A l'exception des personnalités qualifiées extérieures à la fonction publique, les référents déontologues sont choisis parmi les magistrats et fonctionnaires, en activité ou retraités, ou parmi les agents contractuels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Les référents déontologues sont désignés pour une durée fixée par décision

du chef de service, renouvelable. Elle ne peut être modifiée qu'avec leur accord exprès. Au terme de cette période, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

Le référent déontologue est désigné à un niveau permettant l'exercice effectif de ses missions.

Plusieurs chefs de service peuvent désigner un même référent déontologue pour les agents publics placés sous leur autorité respective. Un arrêté du ministre compétent ou de l'autorité territoriale compétente peut également désigner un même référent déontologue pour des services placés sous son autorité et des établissements publics placés sous sa tutelle.

Dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, le référent déontologue est désigné par le chef de service au sein ou à l'extérieur de leur service.

Les chefs de service informent leurs agents de la désignation du référent déontologue et des moyens de se mettre en rapport avec lui.

IV - OBLIGATIONS ET MOYENS MIS A LEUR DISPOSITION POUR L'EXERCICE DE LEUR MISSION

Le référent déontologue est tenu au secret et à la discrétion professionnels.

Le chef de service met à la disposition du référent déontologue qu'il désigne selon les moyens matériels, notamment informatiques, permettant l'exercice effectif des missions. ♦



Jurisprudence

DISCRETION PROFESSIONNELLE D'UN AGENT SUR INTERNET

Le fait pour un agent public de divulguer sur internet des informations relatives au service de police municipale auprès duquel il était affecté constitue un manquement à son obligation de discrétion professionnelle justifiant son licenciement. C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État le 20 mars 2017 : Conseil d'État, 3ème - 8ème chambres réunies, 20/03/2017, 393320

Un agent non titulaire de la fonction publique, mis à disposition d'une commune auprès de la police municipale, avait été licencié pour avoir divulgué sur internet, au moyen d'un « blog » personnel et de comptes ouverts à son nom dans trois réseaux sociaux,

des photographies et des informations relatives à l'organisation de la police municipale, et notamment du système de vidéosurveillance et de vidéo verbalisation mis en œuvre dans cette commune.

Pour le Conseil d'État, de même que les fonctionnaires, les agents publics doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Le Conseil d'État a considéré qu'en diffusant sur internet des éléments détaillés et précis de nature à donner accès à des informations relatives à l'organisation du service de la police municipale l'agent avait commis un manquement à son obligation de discrétion professionnelle. « 2. Aux termes de l'article 26 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, applicable aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale en vertu de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territo-

riale : " (...) Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions (...). Il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond que M. B...a divulgué sur Internet, au moyen d'un " blog " personnel et de comptes ouverts à son nom dans trois réseaux sociaux, des éléments détaillés et précis sur les domaines d'activité de la police municipale dans lesquels il intervenait, en faisant, en outre, systématiquement usage de l'écusson de la police municipale. Les éléments ainsi diffusés par M. B...étaient de nature à donner accès à des informations relatives à l'organisation du service de la police municipale, en particulier des dispositifs de vidéosurveillance et de vidéoverbalisation mis en oeuvre dans la commune. Eu égard à ces circonstances, la cour a inexactement qualifié les faits soumis à son appréciation en jugeant que M. B...n'avait pas commis de manquement à son obligation de discrétion professionnelle. » ♦



À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat,
épargnez quelques mois
 et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat.**

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès
 des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Nouveau

Une bonification
 de **35%** pour les
 - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**
Coût d'un appel local